

Génèse du nom de domaine genocide.fr

Titre : Genèse du nom de domaine ►genocide.fr◄

Dès la publication du décret d'application - de la loi du 22 mars 2011, lié au nouveau cadre juridique des noms de domaine génériques, le CCAF avait postulé auprès de l'AFNIC (gestionnaire historique du .fr) le droit d'utiliser le nom - genocide.fr - avant qu'il ne tombe entre les mains de sous-marins de négationnistes.

Une lettre de motivation a été demandée par les autorités de tutelle.

=====

En quoi pouvons-nous prétendre avoir la légitimité de formuler une telle demande ?

Comme nos statuts l'indiquent, nous représentons plusieurs associations arméniennes de France ayant leurs activités dans différents domaines (cultuels, culturels, éducatifs, ...) et que la vocation première est de soutenir le combat contre le négationnisme et le révisionnisme par la prévention de tous les crimes contre l'humanité.

La France a reconnu le génocide arménien de 1915, promulguée le 29 janvier 2001 par le Président de la République, Jacques Chirac, que nous avons accompagné en Arménie lors de sa visite d'Etat. Le Président Nicolas Sarkozy, nous a écrit au début de son quinquennat pour témoigner de sa sollicitude.

Il ne viendrait à l'idée de personne, que le CCAF, connu sur tous les rangs de l'Assemblée Nationale et du Sénat puisse attenter, en quoique ce soit à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou à tout droit garanti par la Constitution ou par la loi, comme semble s'en inquiéter l'AFNIC.

Monsieur François Rochebloine, député, et Président du groupe d'amitié France/Arménie, qui nous connaît, peut en témoigner.

Nous ajoutons que nous n'entendons pas nous approprier le nom de domaine genocide.fr pour traiter du seul génocide qui a frappé le Peuple arménien.

Nous envisageons de constituer, avec l'aide des autres peuples ayant souffert de « Crimes contre l'Humanité », une plateforme à partir de laquelle, l'étudiant, le chercheur, accédera aux données propres aux autres génocides.

Nous rappelons d'ailleurs que le terme génocide est un néologisme formé en 1944 par Raphael Lemkin, professeur de droit américain d'origine juive polonaise. Que dès 1933, Lemkin est troublé par ses souvenirs du massacre systématique des Arméniens par l'empire ottoman pendant la Première Guerre mondiale.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos distingués sentiments.

Alexis GOVCIYAN

Président

27 Septembre 2011

=====
=====
Jugée suffisamment pertinente, le CCAF emporta la décision

Mise à jour de la base de documentation du génocide des Arméniens

<https://www.imprescriptible.fr/information/accueil.htm>

Toute suggestion sera la bienvenue

Écrire à : 001@imprescriptible.fr

**également toute provocation, comme celà a récemment été le cas
ayant donné lieu à l'ouverture de la rubrique**

[NEGATIONNISME](#)



documentation

Suite à de nouvelles provocations, la base de

"IMPRESCRIPTIBLE" ouvre cette nouvelle rubrique :

<https://www.imprescriptible.fr/proces/negationnisme/index.htm>

Et si l'élimination des Arméniens n'était qu'un fait de guerre justifié par la trahison des Arméniens alliés secrètement aux Russes contre la Turquie et par les massacres qu'ils accomplirent dans les villages turcs, comme l'affirment aujourd'hui les publications officielles ?

Ce n'était pas l'avis du gouvernement turc en 1915

Le 26 janvier 1915, Enver pacha, ministre de la Guerre, s'adressait ainsi à l'évêque arménien de Konia :

Je regrette de n'avoir pu, durant mon court séjour à Konia, m'entretenir avec Votre Révérence. J'ai reçu depuis l'écrit que vous avez eu la bonté de m'adresser et dans lequel vous m'exprimez votre reconnaissance. Je vous en remercie de mon côté et profite de l'occasion pour vous dire que les soldats arméniens de l'armée ottomane accomplissent consciencieusement leur devoir sur le théâtre de la guerre, ce dont je puis témoigner pour l'avoir vu moi-même.

Je vous prie de présenter à la nation arménienne, dont le complet dévouement à l'égard du gouvernement impérial est connu, l'expression de ma satisfaction et de ma reconnaissance.

Le cabinet fait encore, le 4 juin 1915, la déclaration suivante:

Il est complètement faux de dire qu'en Turquie des assassinats ou des massacres aient été commis sur les Arméniens (ce qu'avaient affirmé les gouvernements de l'Entente dans la note à l'agence Havas du 24 mai). Les Arméniens d'Erzeroum, Terdjane, Eghine, Sassoun, Bitlis, Mouch et de Cilicie, n'ont absolument rien fait qui ait pu troubler l'ordre et la tranquillité publique, ou qui ait nécessité des mesures de la part du gouvernement.

En fait, à cette époque, les déportations avaient déjà commencé. S'il y avait eu déloyauté de la part des Arméniens, le pouvoir ottoman se serait empressé de la

dénoncer. Or non seulement durant les premiers mois de la guerre, mais jusqu'en septembre, la Porte se dit tout à fait satisfaite de l'attitude des Arméniens.

C'est plus tard que, semble-t-il, l'idée est venue au gouvernement turc d'alléguer une prétendue trahison.

En octobre, il dénonçait une vaste conspiration arménienne ayant sa source en Angleterre. Il fit pendre des conjurés parmi lesquels se trouvaient vingt et un Arméniens. En réalité, il s'agissait d'un complot manqué de l'opposition libérale contre le comité Union et Progrès, découvert en 1912, trois ans avant le début des hostilités, complot dans lequel les mouvements politiques arméniens n'avaient rien à voir. Quatre membres égyptiens du parti Hintchak y avaient participé, et c'est artificiellement qu'on y avait mêlé dix-sept Arméniens de Turquie. On avait cru pouvoir accrédi-ter la thèse d'une conspiration arménienne.

 [La Turquie elle même reconnaît, en condamnant ses chefs militaires](#)

=====

source : imprescriptible

